

## PÊCHE : l'aide au carburant pour les pêcheurs prolongée jusqu'en février 2023

Le secrétaire d'Etat chargé de la mer Hervé Berville a annoncé la prolongation de l'aide carburant pour les pêcheurs en place depuis le 17 mars, ce vendredi 4 novembre. Initialement prévue jusqu'au 15 novembre, l'aide carburant pour les entreprises de pêche est ainsi prolongée jusqu'en février 2023. Le montant de l'aide reste fixé à 25 centimes hors taxes par litre de gasoil mais concerne cependant un nombre plus important de navires, puisque les entreprises de pêche disposant de plusieurs bateaux, qui en étaient jusqu'alors exclues, vont pouvoir en bénéficier. [www.mer.gouv.fr](http://www.mer.gouv.fr)